

## Ce qui se passe sur le 92 :

### Suite à la réunion du 28 mars à Nanterre

Après la réunion où tous les PEMF du département ont été réunis, de grandes résolutions nous avaient été énoncées. Ces décisions devaient directement nous impacter en terme de communication « horizontale », avec la nomination d'une CPC en charge de la communication PEMF. Mais nous avons pu constater lors des remises de rapports et de l'intégration de ceux-ci qu'une fois encore, selon les regroupements, les informations étaient disparates.

Nous devons être interrogés pour savoir quelles étaient nos compétences et nos volontés dans le cadre de nos participations aux animations pédagogiques, aux groupes de travail départementaux ou bien aux interventions dans les ESPE.

Certains n'ont toujours rien vu venir... Cette semaine, des regroupements ont vu arriver leur formulaire de candidature. Ces documents sont identiques à ceux des années passées et ne permettent pas de faire un relevé des missions dans lesquelles les PEMF souhaiteraient intervenir.

Ces dysfonctionnements sont intolérables, nous avons ré-interpelé l'IENA pour que dès la rentrée 2018 nous puissions constater un pilotage qui respecte l'équité de traitement de chacun. Nous souhaitons comprendre comment ils vont procéder pour ne pas revivre une année à l'identique!

### Les indemnités non payées

408 : Indemnité de fonctions particulières portant attribution d'une indemnité de fonctions particulières à certains professeurs des écoles	844,20 €	P*	D. 91-236 du 28/02/1991/Version consolidée au 29/05/18	PEMF et CPC
---	----------	----	--	-------------

\*P = proratisable en fonction du temps d'exercice.

Certains collègues nous ont alertés car sur leur paye de mars il ne voient toujours pas leur indemnité :

Il nous faut très vite réagir aussi nous souhaitons que vous nous contactiez sur [snu92formateurs@gmail.com](mailto:snu92formateurs@gmail.com) si vous êtes dans la même situation. Sur votre fiche de paye, il vous faut chercher la ligne avec le numéro 20.0408.

## La formation sur le département en 2018-2019

Cette année toutes les formations sont descendantes. Elles prendront la forme de la formation « mathématiques » que nous avons dû réaliser cette année (formation hybride, présentiel/magistère/présentiel). Les 18 heures sont d'ores et déjà utilisées.

On peut s'interroger sur les formations qui sont demandées par le terrain et qui ne pourront donc plus être assurées sur ces heures.

Certaines circonscriptions ne proposeront pas d'autres formations, d'autres ont commencé à réquisitionner les heures de la journée de solidarité de Pentecôte (heures qui jusqu'à présent étaient laissées au choix des besoins des conseils des maîtres). Des propositions pour que certains conseils de cycles deviennent des heures de formation et les heures de synthèses APC sont aussi en point de mire...

Cette situation semble ne pas poser de problème à notre administration qui continue de penser que nos 108 heures sont un espace virtuel extensible exponentiellement. **Nous rappelons qu'il n'en est rien et que le cadre des 108h est fixé par décret. Tant les conseils de cycles de la journée de solidarité ne peuvent être transformés en heures de formation. Le SNUipp-FSU92 se fera fort de le rappeler à la DASEN lors du CTSD du 28 juin sur la formation continue. Il semble que les missions de formateur qui à l'origine devaient permettre de diffuser sur le terrain les pratiques de terrains ne soient plus d'actualité.**

A très bientôt, Christine Parat et Isabelle Genty

Pour le SNUipp-FSU92 secteur formateurs